

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 618 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 28 TER

A l'alinéa 13, substituer aux mots :

« ou déléataire »

les mots :

« de préemption ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.